

## Liste des tâches de la personne chargée de la prévention

La personne chargée de la prévention a pour tâche de transmettre aux membres de la société et à leurs proches les informations et connaissances sur le thème de l'éthique et de la prévention dans le sport de manière à instaurer un climat de sécurité pour toutes les questions liées à l'éthique au quotidien.

*Le ou la responsable de la prévention ...*

- *est un.e interlocuteur.trice connu.e des membres de la société, des parents/proches, des moniteurs.trices et de tierces personnes,*
- *traite de manière confidentielle toutes les informations portées à sa connaissance dans le cadre de sa fonction en étant conscient.e de ses responsabilités,*
- *informe une fois par année les membres de la société des développements liés à sa fonction (via le journal de la société par exemple),*
- *fournit, dans le cadre d'une séance avec le comité directeur/les dirigeant.e.s (une fois par année par exemple), des informations sur les projets en prévention, les défis, la planification de l'avenir, etc.*
- *connaît les services spécialisés externes (Swiss Sport Integrity, commission d'éthique FSG, Pro Juventute, Limita, etc..) ainsi que le domaine éthique et droit de la FSG,*
- *aide les membres à entreprendre des démarches pour intervenir en cas de plainte ou de soupçon,*
- *échange chaque année dans un réseau éthique avec d'autres responsables de la prévention,*
- *suit chaque année une formation prodiguée par la FSG.*